Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902118-20251216-041_2025-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune de Plouyé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2025

Référence
041-2025

Budget principal – décision modificative n°2

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
02/12/2025

Date d'affichage
02/12/2025

A la majorité

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 16/12/2025

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 09 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick ; LE FOLL Méline ; REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mme CALON Myriam ; M. DANIEL Christophe ; LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : REDON Christiane

Objet de la délibération : Budget principal – décision modificative n°2

Rapporteur : Monsieur Arnaud COZIEN, adjoint aux finances

En 2022, le titre n°486 avait été émis pour un montant de 63 500,00€ au nom des services de la Préfecture au titre du versement de la DSIL dans le cadre de l'opération de rénovation thermique de l'école publique.

Ce titre doit être annulé car il fait doublon avec le titre n°405 de 2023. Ce titre étant une dotation au compte 1321, il convient donc de prévoir des crédits au compte 1321 en dépense d'investissement pour pouvoir l'annuler.

De plus, dans le cadre des provisions pour les « créances douteuses », le SGC de Châteaulin nous recommande d'augmenter les provisions inscrites au budget primitif 2025 en retenant le calcul de la Cour des comptes à savoir : être doté d'une provision de 15% pour les créances de plus de 2 ans.

Si nous suivons ces préconisations nous devons augmenter les provisions de 762,54€.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902118-20251216-041_2025-DE

Il est donc proposé aux membres du conseil les modifications suivantes :

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65311 : Indemnités de fonction (élus)	996.15 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**996.15 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	996.15 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	**0.00 €**	**996.15 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	233.61 €	0.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0.00 €**	**0.00 €**	**233.61 €**	**0.00 €**
R-781 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	233.61 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**233.61 €**
Total FONCTIONNEMENT	**996.15 €**	**996.15 €**	**233.61 €**	**233.61 €**
INVESTISSEMENT				
D-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	63 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**63 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	63 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**63 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**63 500.00 €**	**63 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n°2 du budget principal, telle que décrite ci-dessus et autorise à affecter les crédits nécessaires au budget primitif 2025 afin de pouvoir l'appliquer.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance,
Christiane REDON.

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.